



Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 20 décembre 2017

### ARRETE

**Article 1 :** La commission d'expertise scientifique

**section CNU 02 : « Droit public »**

**section CNU 04 : « Science politique »**

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
AUBIN	Emmanuel		AUMOND	Florian	
BRENET	François		FALLON	Damien	
CLAEYS	Antoine	Président	MARTIN PAPINEAU	Nathalie	3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
GIRARD	Anne laure		RASSU	Federica	
KOTT	Sébastien		SAVARIT BOURGEOIS	Isabelle	1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente
LAGEOT	Céline	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	VIROT LANDAIS	Aurélie	

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'UFR Droit et Sciences Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 22 décembre 2017  
Le Président de l'Université de Poitiers

  
Yves JEAN